RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

Une réunion des anciens militaires de terre et de mer, décorés de la médaille commémorative du Tonkin et de Madagascar, aura lieu, le dimanche 2 juin, pour communication intéressante. Le brevet de la médaille sera exigée.

Cette première réunion aura lieu dans un local provisoire, situé Grande Rue, à l'estaminet du *Petit forgeron*, tenu par M. Herner Milliot, à six heures précises du soir.

L'Etablissement thermal des Eaux et Boues de Saint-Amand, est ouvert chaque année au public, du 15 mai au 30 septembre.

Le traitement de Saint-Amand est indispensable aux personnes atteintes de *Rhumatisme et Goutte chroniques, Paralysies, Coxalgies, Sciatiques, Ataxie locomotrice*, etc., etc.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Ad. GRÉGOIRE, directeur, à Saint-Amand. 38460

Si vous voulez rendre à vos costumes d'été leur fraîcheur et leur apprêt, et remettre à neuf vos gilets de soie, de coutil, vos cravates, etc., adressez vous à la **GRANDE TEINTURERIE SONNEVILLE, 11, rue du Vieil-Abreuvoir.** — (*Bien faire attention à cette adresse : en face des Fabriques Parisiennes*) 34526

Les arbres fruitiers. — Les personnes qui désirent des renseignements sur la conduite des arbres fruitiers, les trouveront dans le traité d'arboriculture de M. Griffon, professeur en chef de l'école d'arboriculture de Tournai. Ce traité vient de paraître en deuxième édition; on peut se le procurer au bureau du **« Journal de Roubaix**, 17, rue Neuve.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX.—**AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Nous apprenons avec satisfaction que le commencement de grève qui s'était produit, vendredi dernier, dans la filature de coton de MM. L. et F. Motte frères, n'a pas eu de suite, les ouvriers ayant reconnu, avec une bonne foi qui les honore, que leur demande était mal fondée. Ce n'est d'ailleurs pas, ainsi qu'on nous l'avait dit, une question de matière qui avait amené le différend, la marque des produits de MM. Motte frères étant très avantageusement connue, mais plutôt une difficulté dans une application de tarif.

Adjudications. — Il a été procédé, lundi après-midi, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à l'adjudication des travaux de voirie ci après :

1er lot. — Aqueduc, rue Gd. Devis 4 550 M. Masquelier, prix du devis; MM. Dewille frères, adjudicataires à 0,50 de rabais.

2e lot. — Aqueducs rues de la Lette et du Pont Rompu. Devis, 11,460 francs. Pas de soumissionnaires.

3e lot. — Aqueduc, rue Mitoyenne. Devis 82 000 fr. MM. Dewille frères, rabais 2 o|o; Masquelier, 7 o|o; Oranie Lhost, adjudicataire, 9.75 o|o.

4e lot. — Aqueduc, rue de l'Union. Devis 13,200 fr. MM. Dewille, rabais 3 0|0; Masquelier, 7 0|0; Oranie Lhost, adjudicataire, 9,75 0|0.

5e lot. — Pavage de l'entrée du cimetière. Devis 6 000 francs. M. Baud unique, seul soumissionnaire, 6 0|0 de rabais.

Classement des chevaux. — Cette opération s'est faite aujourd'hui, lundi, à Neuville et à Boudines. Le 28 et le 29 à Marcq-en-Barœul; le 29 à 2 heures à Mouveaux; le 31 mai, 1, 3 et 4 juin à Tourcoing.

Un cuvelier maréchal, M. Adolphe Clarey, perdait, dimanche matin, son porte-monnaie contenant 34 30. Il le fit remettre par la voie du journal. L'objet était heureusement tombé entre bonnes mains : M. Henri Kerrinckx, concierge chez M. Olivre Chocqueel, apprenant lundi matin, par le *Journal de Roubaix*, qu'il était le propriétaire du porte monnaie qu'il avait trouvé, s'empressa de le porter à M. Clarey. Voilà un acte de probité qu'il est d'autant plus équitable de signaler que des soupçons injustifiés ont autrefois pesé sur M. Kerrinckx.

Le Cirque. — Le cirque-Hippodrome W. Pinder, est arrivé ce matin, à 8 heures, venant d'Armentières. En un clin d'œil, la vaste tente a été dressée, et toute la place occupée par des tentes plus petites pour mettre à couvert les *130* superbes chevaux, deux éléphants, trois chameaux un zèbre, etc., etc ; et le nombreux personnel de cet immense entreprise. A quatre heures, superbe cavalcade dans les principales rues.

L'administration municipale a traité avec le directeur, pour une représentation mardi à 3 heures, à laquelle assisteront tous les institutrices et les enfants des écoles communales. Le cirque partira dans la nuit de mardi à mercredi pour Tournai.

Une hardie voleuse — Samedi dernier, Mme veuve Amand Deslombes, rue d'Anvers, informait la police qu'une montre lui avait été volée, avec cette odieuse circonstance que ladite montre aurait, pour ainsi dire, été prise sur le cadavre de son mari, pendant la veillée de mort.

C'est Marie Muller, *dite Marie sans Oreilles*, demeurant rue de la Blanche-Porte, âgée de 43 ans, qui avait été chargée de veiller. On fit une perquisition à son domicile; et, si on ne trouva pas la montre, on n'en eut pas moins la preuve qu'on avait affaire à une hardie voleuse, en fouillant ses matelas, on dit qu'ils étaient bourrés de près de 60 kilog. de laines, de toutes couleurs de toutes formes et qualités, boules, bobines, paquets, mèches, etc.

Questionnée sur la provenance de cette marchandise, la coquine répondit qu'elle l'avait achetée à un homme, parti depuis en Amérique ; puis que toute la laine appartenait à une nièce qui avait demeuré chez elle. Tout cela fut reconnu faux. On se souvint les laines volées à M. Fourtignies, rue du Sentier, le dernier patron où cette femme avait travaillé ; et celui-ci reconnut aussitôt que presque tout venait de chez lui. Ce qui ne laisse aucun doute c'est qu'il s'y trouvait un bobinot, d'un type unique, dont il a le monopole.

En consultant le dossier de cette femme on trouva qu'elle avait déjà été condamnée en France à des peines allant jusqu'à un an de prison, et toujours pour vol. Elle se faisait passer pour demoiselle mais il paraîtrait qu'elle est mariée et bien mariée et que son digne mari a de longues années de prison à subir en Belgique. On l'appelle *Marie sans Oreilles*, parce qu'elle a les lobes tout deformés. De plus, elle porte perruque et a la moitié du pouce gauche coupé.

Quand on a pour l'arrêter, dimanche matin, elle avait disparu, mais ses meubles sont restés là, et on ne tardera pas à mettre la main dessus. On la croit cachée dans quelque maison borgne entre Tourcoing et Roubaix. Elle a, du reste, de bonnes raisons pour ne pas se risquer en Belgique.

Accident de voiture. — Vers midi, un lourd tombereau appartenant à M. J. Delbecque, chargé de charbon, passait rue de Tournai, quand, soudain, tous les rais de la roue droite se brisèrent. La voiture tomba sur le côté sans occasionner d'accident.

On fit venir un autre tombereau pour y charger le charbon. Le service du car a été interrompu pendant une bonne demi heure.

Extradé et expulsés. — Julien Dervypere, 20 ans, tisserand, pour vivi par le parquet de Courtrai pour soustraction frauduleuse, arrêté à Lille, a consenti à ne pas attendre les formalités d'extradition. En même temps on a conduit à Mont-à-Leux, six expulsés sortant des prisons de Lille, Douai et Sedan, ce qui porte le nombre d'expulsés depuis le commencement du mois à 106, tous belges, condamnés dans les régions Nord et Est de la France.

Arrestations — A. Rotru et Carlos Lefebvre, tisserands, demeurant à Roubaix, ont été arrêtés pour bris de clôture au préjudice de M. Bruet, rue Neuve-de-Roubaix.

Un misérable, Théophile Van Coppenolle, ouvrier briquetier à la briqueterie de M. Oranie Lhost, près du canal, avait touché 200 fr. du contre-maître pour payer la quinzaine de ses camarades. Mais il s'empressa de prendre la fuite en emportant ses effets, en compagnie de son frère et d'une femme avec laquelle il vivait. Ce coquin n'étant déserteur belge ne pourra jamais aller bien loin.

Tapage. — La nuit de dimanche, quatre ouvriers se sont pris de querelle, rue Winco-Chocqueel, et ont pendant longtemps troublé le repos des habitants ; procès-verbal a été dressé contre eux.

La retraite. — Une contravention a été relevée à la charge d'un cabaretier de la rue de l'Epine, et de dix consommateurs des rues de l'Amidonnerie et du Vieux-Chemin, trouvés encore attablés après minuit.

Une fillette de dix ans, Adèle Samain, demeurant au Sapin Vert, trouvait, lundi matin, place des Halles, un cabas contenant une pièce de 5 fr. différents objets de mercerie, des oranges, des gâteaux et bonbons. Elle porta immédiatement sa trouvaille à la police, sans avoir touché à quoi que ce soit.

Neuville en-Ferrain. — Lundi matin, les ouvriers de l'établissement de MM. Parent et Cie, fabricants de tapis, se sont mis en grève au nombre de deux cents. C'est, paraît-il, une diminution de 20 0|0 sur les salaires qui a amené cette grève.

Les premiers pourparlers n'ayant pas abouti, M. Parent recevra de nouveau les délégués, mardi matin. Les ouvriers sont très calmes.

La Marlière. — Vers la fin de décembre 1888, le parquet de Lille faisait des perquisitions dans plusieurs maisons à La Marlière à propos de vols qui s'étaient commis en Belgique. Chez les époux Defrenne on avait trouvé quelques objets, châles de laine, draps de lit, etc., qui furent envoyés au parquet de Courtrai. Ces objets ont été reconnus depuis comme étant la propriété légitime des époux Defrenne et leur ont été restitués. Par suite les soupçons qui pouvaient planer sur cette famille, soupçons sans doute causés par la malveillance, tombent d'eux-mêmes.

Mouveaux. — Le Conseil municipal de Mouveaux s'est réuni hier, lundi, à sept heures et demie du soir, pour la troisième séance de la session de mai.

On trouvera plus loin le compte rendu de cette séance.

Roncq. — On aurait donné à un enfant, au lieu d'une potion calmante, un liquide tellement corrosif, que les lèvres, l'intérieur de la bouche et la gorge, tout était brûlé. Le pauvre petit qui n'est âgé que de 12 à 13 mois, n'avait pas encore succombé ce matin, mais on s'attendait à chaque instant à le voir mourir. A demain de nouveaux détails.

LILLE

Concours hippique. — *Deuxième journée.* — Lundi à midi et demi s'est ouvert le concours pour les poulains hongrois et les pouliches de trois ans, sans dressage complet (taille minima, 1 m. 47)

Vingt cinq chevaux ont défilé devant le jury, douze montés et treize attelés. Seize prix, formant un total de 2,900 fr. étaient à décerner. En voici la répartition :

1er prix, *Infanterie*, à M. Luzin-Bouvry, (Crépy); 2e, *Joyeuse*, à Mme Toussaint, (Longchamp); 3e, *Marquise*, à M. Trachez, (Lodi); 4e, *Illuminaia*, à M. le duc de Vicence (Soulaincourt); 5e, *Souveraine*, à M. Beauchêne, (Sermaize).

6e prix, *Ville de France*, à M. Boullis (Sarcus); 7e, *Fanny*, à M. Ghestem, (Nord); 8e, *Illustre*, à M. Luzin-Bouvry (Crépy); 9e, *Turco*, à M. Lucquet (Champlitte); 10e, *Farotte*, à M. Lecomte (Piancke); 11e, *Ancenis*, à M. Chivot (Bouillancourt); 12e, *Privé*, à M. Boite (Grandvilliers); 13e, *Perronnelle*, à M. d'Hardivillers (Dompierre); 14e, *Meeting*, à M. Dumitre (Ramburelles); 15e *Sabine*, à M. Pouly : 16e, *Ionis*, à M. Dumoriscourt, (Wizernes).

A quatre heures a été couru le prix des habits rouges (2 tours de piste, 8 obstacles et une rivière). 1er prix, 400 fr.; 2e, 200 fr.; 3e et 4e, 100 francs.

Dix-sept chevaux ont pris part à cette course.

1er prix, *Forteresse*, à M. Jean Monnier; 2e, *Mary*, à M. Roquigny-Flaubert; 3e, *Grass Roper*, à M. E. Graux; 4e, *Réussite*, au vicomte Fontenge.

Des prix de rubans ont été distribués à *Négresse*, à M. G. Watine (montée par M. G. Willaert), à *Elégant*, à M. Ribeaucourt (conduit par M. G. Willaert.)

Aujourd'hui mardi continuation du concours.

Les empoisonnements de Lille. — M. Brouardel, l'éminent médecin de Paris, est arrivé hier à Lille.

Toute cause d'empoisonnement métallique est écartée. Il ne reste donc plus à examiner que l'hypothèse de l'empoisonnement par les alcaloïdes, provenant de la décomposition de la viande.

L'évasion du bandit Frachon. — Un de nos confrères de Paris annonçait, il y a quelques jours, qu'un nommé Frachon et deux autres individus s'étaient évadés, à l'aide de fausses clefs, de la prison de Montbrison. Il ajoutait que deux des prisonniers avaient été arrêtés.

Nos lecteurs se rappellent le fameux Jacques Frachon, qui se faisait passer pour ingénieur civil à Lille et qui, au mois d'août dernier, était condamné par la Cour d'assises de Douai aux travaux forcés pour vols qualifiés, parmi lesquels le fameux vol de 80 000 fr. de bijoux chez M. Werner, bijoutier, rue Nationale, à Lille.

Cet intéressant personnage a fait partie de la bande qui a essayé de s'évader de la prison de Douai en jouant des gardiens et en s'emparant de leurs clefs. Il était sur le point de passer devant la Cour d'assises de la Loire, qui l'avait condamné à vingt ans de travaux forcés par contumace, pour vols qualifiés.

Ajoutons qu'aucun signalement de Frachon n'a été envoyé aux autorités de la région.

Las de vivre ! — Dimanche matin, vers neuf heures et demie, on a trouvé mort, dans une chambre garnie qu'il avait louée la veille à l'estaminet portant le n° 3 de la rue de la Clef, à Lille, un jeune homme de 25 ans, Léopold Story. Le malheureux s'était suicidé en se tirant deux coups de revolver dans la région du cœur. Sur sa table de nuit, on a trouvé une note dans laquelle le malheureux déclarait qu'il était fatigué de vivre et qu'il se suicidait le 25 mai, à 5 h 25, pour le 25e anniversaire de sa naissance.

L'ABEILLE INGÉNIEUSE

Un froid matin d'avril, l'abeille, à peine éclose,
Ne trouva pas de fleurs pour bâtir son rayon...
Lors, prenant le CONGO pour un bouquet de roses,
L'insecte fit du miel avec ce doux savon !

Parfumerie Victor Vaissier, Roubaix-Paris.
19778d

Profanation du cimetière d'Halluin

Des actes de vandalisme ont été commis, dans la nuit du dimanche à lundi, dans le cimetière d'Halluin. Des mauvais drôles se sont introduits dans ce cimetière en escaladant la haie de clôture et y ont tout bouleversé.

Des monuments funéraires en pierre ont été renversés ; un grand nombre de croix en bois ont été brisées, et des croix en fer ont été tordues et arrachées de leur piédestal. Toutes les couronnes ont été mises en pièces.

Des arbres mêmes ont été déracinés ou brisés. Les dégâts sont évalués à 2.000 francs environ.

La police fait son enquête depuis lundi matin. Aucune arrestation n'a encore été opérée.

L'indignation de la population est indescriptible. Cinq mille personnes au moins, se sont rendues, lundi, au cimetière dont l'entrée est maintenant gardée par la police.

Espérons que les auteurs de ces actes inqualifiables ne tarderont pas à être arrêtés.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction

Roubaix, le 27 mai 1889.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*

M. Thiéry, ex-artiste de l'Hippodrome, me prie de démentir son engagement au Théâtre de Roubaix.

Je m'empresse de le faire, tout en maintenant sur mon tableau de troupe le nom de Thiéry, qui s'applique à un homonyme engagé par moi en prévision des représentations classiques.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Directeur du «Théâtre de Roubaix,»
L. BÉQUET

CONSEIL MUNICIPAL DE MOUVEAUX

Séance du lundi 27 mai 1889

Présidence de M. Varasse-Bourgois, maire

La séance est ouverte à sept heures et demie.

Il est procédé à l'appel nominal.

Présents : MM. Varasse-Bourgois, maire; J.-B. Lepers, J.-B. Lecroart, adjoints; Louis Picavet, Louis Pollet, J.-B. Poissonnier, Louis Lefebvre, Désiré Six, Henri Bataille, Victor Vincent, J. B. Lehoucq, Louis Carlier, Henri Delemasure, Agathon Mortagne, Louis Décottignies, Henri Sindre.

Absents : MM. Louis Lepers, Louis Cornille, Théodore Masure, Désiré Desbouvries, J.-B. Milliescamps, Louis Hellin et Charles Pollet.

Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission, le Conseil approuve la réception définitive des travaux de l'école de garçons.

Il décide la création d'un urinoir à cette école et vote le crédit nécessaire.

Le Conseil procède ensuite au renouvellement des Commissions.

1re Commission. — Travaux publics, voirie, chemins vicinaux et ruraux. — Sont nommés membres, MM. J. B. Lepers, J.-B. Lecroart, Desbouvries, Agathon Mortagne, Théodore Masure.

2e Commission. — Assainissement, salubrité, cimetière. — Sont nommés membres : MM. Louis Picavet, Cornille, Désiré Six, Desbouvries, Mortagne, Lepers, J.-Bte Lecroart, J.-Bte Decottignies et Victor Vincent.

3e Commission. — Finances. — MM. Louis Carlier, J.-B. Lepers, Charles Pollet, Henri Sindre, J. B. Poissonnier, J. B. Lecroart, sont nommés membres.

M. VINCENT dit qu'on pourrait nommer la Commission de surveillance du cimetière, aussitôt que celui-ci sera créé.

M. LOUIS CARLIER demande que cette question soit comprise dans les attributions de la Commission d'assainissement.

M. LE MAIRE, déclare, qu'en qualité de médecin, M. Vincent devrait faire partie de cette Commission.

M. Vincent n'accepte pas ; il déclare qu'il sera toujours à la disposition des membres. M. le Maire désire néanmoins que M. Vincent soit inscrit comme membre de la Commission.

4e Commission — Instruction primaire et fêtes publiques.

M. LOUIS CARLIER demande que la Commission des fêtes publiques soit réunie à la Commission de l'instruction primaire. A ce propos, il dit que le système de distribution de prix le 14 juillet à tous les cabaretiers ayant chez eux une soc été quelconque, a eu de mauvais résultats l'année dernière.

Deux mois après le 14 juillet, on jouait encore, dans certaines estaminets de la commune, les prix qui avaient été donnés pour cette fête, et certains cabaretiers ont encore aujourd'hui les prix chez eux.

M. VINCENT propose de ne plus distribuer de prix aux sociétés n'ayant ni règlements ni statuts. Les sociétés ayant ces règlements et statuts auraient seules droit aux prix, qui seraient, en conséquence, de plus grande valeur.

M. LOUIS CARLIER dit que les prix du 14 juillet doivent être joués le même jour. Il propose de réunir toutes les sociétés du même jeu en un même endroit et de donner des prix plus importants en changeant chaque année de cabaret.

Ainsi, les sociétés d'archers, par exemple, seraient réunies la première année dans un estaminet de la place, la seconde année au *Beau Bouquet*, la troisième à un autre endroit et il en serait de même pour les différents jeux.

M. LE MAIRE dit qu'il faudrait, pour cela, que chaque intéressé pût être averti afin de déposer à la mairie le règlement et les statuts de la société établie chez lui. De plus, la société devrait prendre part au cortège et se rendre à la mairie pour la distribution des prix.

M. VINCENT demande que les cabaretiers donnent une liste de leurs sociétaires pour que la distribution des lots soit faite selon l'importance de la société.

M. STINDRE dit que les cabaretiers pourraient dans ce cas ajouter à la liste des noms étrangers à la société afin d'avoir les lots les plus importants.

M. LE MAIRE fait remarquer qu'il n'y a pas à Mouveaux de sociétés ayant un règlement approuvé par le préfet.

M. VINCENT dit qu'un règlement approuvé par le Maire suffirait pour obtenir la part de prix.

M. LOUIS PICAVET croit que la proposition de M. Louis Carlier n'est pas praticable. Les sociétaires ayant leur siège dans un quartier de Mouveaux ne se dérangeront pas, selon lui, pour aller dans un autre y jouer les prix.

M. LEPERS, adjoint, fait remarquer que, l'année dernière, personne n'est peint du système adopté pour les distributions et que le 14 juillet étant presque toujours un jour de semaine, beaucoup d'ouvriers préfèrent attendre le dimanche suivant pour faire leur concours.

M. LE MAIRE met aux voix la proposition de M. Louis Carlier tendant à réunir les sociétés pour la distribution des prix; les sociétés devront de plus avoir en leur possession un règlement qui sera déposé quinze jours avant la fête du 14 juillet au secrétariat de la mairie. Elles devront faire partie du cortège.

La proposition est adoptée par 9 voix contre 7.

Nomination de deux membres administrateurs de la Caisse d'Epargne

Il est donné lecture d'une lettre de M. le secrétaire de la Caisse d'épargne de Tourcoing, informant le Conseil que les deux premières années, il doit être procédé au tirage au sort de deux membres administrateurs sortants de la Caisse d'épargne ; les années suivantes, les membres sortants seront pris par ordre d'ancienneté.

M. VINCENT demande s'il n'est pas possible qu'il qu'une fois fonctions sans qu'il soit procédé au tirage au sort.

Il n'est pas tenu compte de sa demande et M. le Maire procède au tirage : MM. Victor Vincent et Louis Pollet sont les membres sortants d'exercices. Les membres sortants étant rééligibles, M. le Maire demande s'ils n'accepent pas le renouvellement de leur mandat.

M. Vincent refuse; M. Louis Pollet accepte.

M. J-B Lepers propose de nommer M. Henri Sindre en remplacement de M. Vincent. M. Sindre est nommé à l'unanimité.

Chemin des Bonnets

M. LE MAIRE dit qu'il n'est pas arrivé à traiter avec les propriétaires riverains pour l'acquisition des parcelles de terrain nécessaires à l'élargissement du chemin des Bonnets.

M. J.-B. POISSONNIER fait remarquer que cette question est pendante depuis un an déjà et qu'il serait temps d'en finir.

M. LE MAIRE dit que, pour éviter une dépense de quinze à seize cents francs occasionnée par des poursuites, il serait bon de faire de nouvelles propositions aux propriétaires afin d'arriver à une entente.

Il fera les démarches nécessaires près de ces derniers et fera part du résultat obtenu à la commission des travaux et des finances.

Création des ressources destinées à couvrir les dépenses d'entretien des chemins vicinaux en 1890.

M. LOUIS CARLIER parle des bénéfices que l'on retirera de l'établissement du gaz à Mouveaux. Cette question est sur le point d'aboutir. On a vu récemment que la question avait été soumise par M. le préfet au Conseil municipal de Tourcoing qui a depuis longtemps accepté la proposition faite par le Conseil municipal de Mouveaux.

Un crédit de 2 000 francs a été voté pendant trois années consécutives pour l'établissement du gaz dans la commune, ce crédit a été supprimé l'an dernier. Le Conseil est décidé à faire le possible pour n'être pas obligé de recourir aux contribuables.

M. VINCENT propose de renvoyer la discussion du budget à un autre jour.

M. LOUIS LEFEBVRE demande au Conseil s'il est disposé comme les années précédentes à accorder à la société hippique une garantie de dégrèvements de frais en cas de mauvais temps, le jour du carrousel.

Tous les membres présents acceptent.

La séance est levée à 9 h. 15 et renvoyée au jeudi 6 juin prochain.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du lundi 27 mai

Le théâtre Deschamps de Tourcoing

1re affaire. — **Arrêt**

La Cour a confirmé la décision du tribunal civil de Lille qui, dans l'affaire pendante entre M. Morel-Lecomte et MM. Dezin frères, a condamné le premier à payer aux seconds des dommages intérêts pour privation de jouissance de la buvette. Prenant en considération la circonstance que cette buvette a été démolie depuis le jugement, et faisant droit, dès lors, à l'appel incident des frères Dezin, les magistrats d'appel ont même élevé le chiffre de l'indemnité de 600 à 1,000 fr.

2e affaire. — **Association en participation**

On sait déjà, par le compte-rendu que nous avons précédemment donné de la première affaire, que, le 13 novembre 1888, le syndic de la faillite Deschamps mettait en vente, par adjudication public devant notaire, le théâtre situé à Tourcoing, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, la concession du terrain accordée par la ville, les bâtiments en bois érigés sur ce terrain, le mobilier, le matériel.

M. Morel-Lecomte fut déclaré adjudicataire pour le prix de 3,000 francs. Il prétend garder, pour lui seul, le bénéfice de cette opération.

MM. Gustave Dabucquoy et Victor Grau, négociants à Tourcoing, ne l'entendent pas ainsi. Ils soutiennent qu'il s'était établi entre eux et lui, avant les enchères, une entente aux termes de laquelle il devait se porter seul acquéreur, pour le compte d'une société en participation qu'ils avaient formée avec lui, afin de tirer parti de l'achat. Ils ajoutent qu'ils ont assisté à la vente et laissé se faire l'adjudication dans les termes convenus.

Devant le tribunal de commerce de Tourcoing où ils ont assigné M. Morel-Lecomte, ils ont, en vue d'arriver à se faire reconnaître intéressés dans l'opération, demandé à fournir par tous moins la preuve de ces faits. Le jugement du 16 avril dernier les a autorisés à la rapporter.

M. Morel Lecomte a interjeté appel de cette décision que Me Duhem a combattue en son nom, devant la première chambre de la Cour.

Il convient de noter qu'un troisième procès a eu lieu entre M. Morel Lecomte et le syndic à la faillite Deschamps, celui ci demandant la nullité de l'adjudication de novembre 1888, sous prétexte qu'il aurait existé entre MM. Morel, Grau et Dubucquoy, une entente illicite comme constituant l'entrave à la liberté des enchères prévue par l'article 412 du Code pénal. Par un jugement aujourd'hui passé en force de chose jugée, le syndic a été débouté de son action, après enquête.

Me Duhem se prévaut précisément de cette enquête faite au cours d'un autre procès, pour soutenir que les prétentions de MM. Grau et Dubucquoy étant, dès à présent, démontrées mal fondées, les faits articulés par eux ne sauraient être admis en preuve.

Comment, d'autre part, accueillir une nouvelle enquête tendant à mettre en lumière, nonobstant le jugement intervenu au regard du syndic, une entente entre les plaideurs, une entente où seraient susceptibles de se rencontrer les éléments de l'article 412 et dont, par suite, devient-elle même établie, MM. Dubucquoy et Grau se trouveraient encore irrecevables à se prévaloir en raison de son caractère illicite ?

Nous ne nous attarderons pas davantage sur les considérations de nature à justifier l'appel. La Cour, après avoir entendu Me Allaert, avocat des intimés, a néanmoins confirmé le jugement du Tribunal de Tourcoing qui n'a, au fond, ordonné qu'une mesure d'instruction.

La dynamite et Courcelles-lez-Lens

La Cour, à l'audience de ce jour, a confirmé par défaut, un jugement par lequel le tribunal civil de Béthune s'est, le 29 novembre dernier, déclaré compétent pour statuer sur une action en paiement de 13 722 fr. 45, intentée par la Société générale pour la fabrication de la dynamite, aux liquidateurs de la compagnie houillère de Courcelles-lez Lens, au nombre desquels figure M. Edouard Ferrier, filature à Roubaix.

En outre de ce dernier, MM. Jean-Baptiste Lefebvre-Ducatteau, Cavrois-Mayeux, A. Wibaux, A. Pruvost Binot et Pennel, tous négociants et roubaisiens, avaient été assignés en même temps devant le tribunal, comme anciens administrateurs.

BELGIQUE

Mouscron. — *Le collège St Joseph à La Marlière* — Chaque année le pèlerinage des élèves du collège St-Joseph à la Chapelle de Notre-Dame de la Marlière, y attire de nombreuses familles de Mouscron, Tourcoing et Roubaix.

Favorisée par un temps superbe, cette solennité a eu lieu, hier lundi, au milieu d'une grande affluence.

A huit heures et demie, les élèves précédés de bannières et accompagnés de tous les professeurs, sont arrivés processionnellement à la chapelle. La messe a aussitôt commencé. Elle a été très bien chantée par les élèves.

Après l'Evangile, M. l'abbé Moulaert, le sympathique préfet du collège, a prononcé d'une voix vibrante et émue une allocution qui a fait la plus profonde impression sur l'auditoire.

Il a parlé, dans un langage charmant et poétique, de la beauté et de la pureté de la Vierge qui, est, en même temps, la reine du travail et de l'intelligence.

Il l'a proposée comme le modèle de la charité — de cette charité qui cherche à faire le bien sans rien attendre des hommes. Il nous a, à ce propos, entretenus de celle de la charité, qui vient de mourir au milieu des lépreux à l'île de Molokai, le R. P. Damien.

Il a enfin proposé la Ste-Vierge comme le modèle du travail. Cet amour du travail s'affaiblit malheureusement trop aujourd'hui.

Dans une éloquente péroraison, il a dit que, la beauté morale, la charité chrétienne et le travail généreux étaient les bases du bonheur de la jeunesse, de la famille et de la société.

— *Une lâche agression.* — Dimanche à minuit, M. Goethals, musicien de l'*Harmonie royale*, qui venait de rentrer du festival de Croix, se rendait chez lui au Jodas. Arrivé à la hauteur du *Tapis-Vert* il fut assailli par trois individus.

Ils ont terrassé le malheureux musicien, ont mis son instrument en pièces, déchiré sa giberne, lacéré sa tunique et se sont enfui à toutes jambes.

M. Goethals a pu heureusement se traîner jusque chez lui.

Les auteurs de cette agression sont inconnus.

La lutte à Bruxelles. — Pour l'élection législative du 3 juin prochain, trois candidats sont en présence : M. Alphonse de Becker, avocat à la Cour de cassation, présenté par l'association conservatrice et les indépendants; M. Janson, candidat de l'« Association libérale » et M. Charles Graux, ancien ministre, candidat de la « Ligue libérale ».

Les élections provinciales du 26 mai — Nous avons donné hier le résultat de quelques élections provinciales qui ont eu lieu dans quatre provinces. Voici la suite :

Bal. — M. L. Neirinckx, candidat conservateur, est élu par 851 voix; son adversaire libéral, le notaire Dupont, a obtenu 632 voix.

Asschs. — MM. De Coster et L. De Landsheere, candidats conservateurs, l'emportent à 500 et 550 voix de majorité.

Saint Trond — Sont élus, MM. Coemans par 865 voix et De Menten par 924.

Le candidat libéral, M. Grauls, a obtenu 519 voix seulement.

Canton de Tamise. — Etaient en présence : M. Nicolas Ortay, grand industriel de Tamise, et M. Roelens, docteur de Rupelmonde, présenté par le comité catholique.

La lutte a été chaude, comme le temps.

M. Roelens surpasse de 25 voix son concurrent.

Des élections provinciales sans lutte ont eu lieu aussi à Anvers, à Wavre, à Gand et à Tournai. Les candidats libéraux ont été élus.

Le cardinal Goossens fera, le lundi 10 juin, son entrée à Malines où de grands préparatifs se font dès à présent en vue de l'entrée solennelle.

Les grèves de Seraing. — Liège, 27 mai. — Même situation lundi matin au charbonnage de Marihaye, à Seraing. Peu d'ouvriers travaillent.

Légère amélioration dans la situation des charbonnages de la rive gauche de la Meuse.

La grève est terminée au charbonnage Horloz, à Tilleur.

Quelques ouvriers manquent au charbonnage de Flémalle.

Lundi 27 mai, 10 h. matin. — La situation est toujours la même. A Cockerill, le travail est complet ; à Horloz et à Tilleur, la situation s'est améliorée.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 27 mai.* — Jules Castelain, 27 rue Magenta, 22. — Charles Standaert, rue des Vélocipèdes. — Alois Allot, rue des Vélocipèdes. — Germaine Lepoutre, rue de la Concorde, 9. — Jean Delreu, Place du Pile, 3. — Marceline Quitte fer, rue de Mons, 17. — Louis Dollé, rue Saint-Antoine. — Maurice Deweirs, rue de Ma-Campagne, 107. — Berthe Marescaux, rue de Maubeuge, cour Loridant, 24. — Louis Demeulenaere, rue d'Iéna, 36. — Germaine Dekien, rue de l'Epeule, 135. — *Déclarations de décès du 27 mai.* — Adrien Barbonnel, 17 ans, décorateur, canal de Roubaix. — Antoinette Pinet, 6 mois, rue Larochefoucauld. — Victor Mouton, 8 mois, rue des Sept-Ponts, 13. — Marguerite Nivesse, 1 an, rue Saint-Eleuthère, 33. — Charles Lema, 47 ans, tisserand, rue Jacquart. — Jeanne Vercagne, 1 an, Grande-Rue, 95. — Jeanne Lesage, 8 mois, rue Saint-Louis, 3.

CROIX. — *Déclarations de naissances du 19 au 25 mai.* — Jean Debiesschop, rue des Ogiers. — Jeanne Demulder, rue Charles Quint. — Louise Beausire rue des Ogiers. — Gabrielle Henrist, rue du Boulevard Chapelle. — Georges Salembier, rue du Téléphone. — Françoise Vandersmissen, rue de la Digue-de-Mer. — Clémence Warrie, rue Chevreul. — *Publications de mariages.* — Emile Fleurbay, 30 ans, chaudronnier, à Roubaix, et Clémence Bernard, 31 ans cabaretière, à Croix. — Louis Forter, 25 ans, ajusteur, et Léa Vanhooland, 20 ans, journalier. — Charles Decottignies, 28 ans, employé à Wasquehal, et Marie Delcourt, 28 ans, peigneuse. — Emile Cormand, 23 ans, tisserand, et Victorine Lepers, 22 ans, journalière. — Edouard Ricaud, 21 ans, marchand, à Roubaix, et Marie Leclercq, 23 ans, marchande, à Croix. — Ludvig Kringa, 27 ans, chauffeur, et Agnès Vanpraet, 29 ans, journalière. — *Déclarations de décès du 19 au 25 mai.* — Anatole Dhaene, 1 an, rue Ferdinand de Lesseps. — César Sienne, 19 ans 11 mois, tisserand, rue des Jardins. — Anne Delong, 31 ans, sans profession, Grande-Rue. — Debucois, présenté sans vie.

TOURCOING — *Déclarations de naissances du 26 mai.* — Louis Destonnet, à la Marlière. — Jean-Baptiste Dervaux, rue du Tilleul. — Jules Leclercq, rue Auber. — Léon Lefebvre, rue Debuchy. — Fernande Delahaye, rue du Sentier. — Philomène Dejonghe, au Blanc Seau. — Pierre Deconinck rue de la Latte. — Paul Dhailmin, rue du Jambon. — Jeanne Vanmaele, rue du Moulin-Fagot. — *Du 27.* — Marie Vercambre, rue de l'Epine. — Julia Couvreur, rue de Gand. — Léontine Tiberghien, rue Fin de la Guerre. — Ernest Lallemand, Pont des Pists. — Omérine Duquennoy, rue d'Anvers. — Pacifique Catteau, à la Marlière. — *Déclarations de décès du 26 mai.* — Pierre Delmoy, 70 ans 9 mois, voiturier, rue de l'Epine. — Désiré Desbouvries, 45 ans 8 mois, tricur, Hôtel-Dieu. — Emile Selosse, 10 mois, à la Marlière. — Maurice Catteau, 10 mois 23 jours, rue Saint-Jacques. — Laure Wittendal, 3 ans 11 jours, rue de la Bailli. — Berthe Dujardin, 8 mois 24 jours, rue du Midi. — *Du 27.* — Louise Dupouchel, 11 mois, rue Pré de la Bailli. — Dalila Duvivier, 22 ans, 8 mois, liseur, au Blanc Seau.

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille Clément BROUTIN-SABATERY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Clément BROUTIN, premier grand prix de Rome, directeur de l'Ecole nationale de musique, chef de la *Grande Harmonie* Musique municipale, membre de l'Union Artistique et Littéraire de Roubaix Tourcoing, Officier d'Académie, veuf de Dame Méry SABATERY, décédé subitement à Roubaix, le 27 mai 1889, à l'âge de 38 ans sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le vendredi 31 courant, à 9 heures 1|2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Parmentier, 25.

Les amis et connaissances de la famille COUTEAU-MOLEZ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Sophie-Philippine MOLEZ, rentière, veuve de M. Louis COUTEAU, décédée à Tourcoing, le 27 mai 1889, à l'âge de 64 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien voulo